

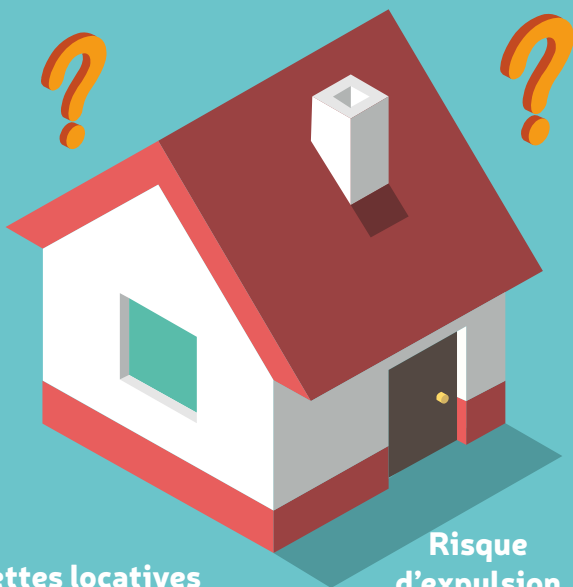
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASLL)

POUR LES PLUS DE 25 ANS

EXPLIQUÉ AUX LOCATAIRES
ET AUX PROPRIÉTAIRES

Difficultés
liées au logement

Accompagnement
administratif
et budgétaire



Dettes locatives

Risque
d'expulsion

POUR QUI ?

Tout ménage de plus de 25 ans qui rencontre des difficultés liées au logement.

C'EST QUOI ?

Deux types de mesures d'accompagnement social :

→ Accès à un logement

Je vais devenir locataire du parc privé ou public ou propriétaire

J'ai besoin d'aide pour :

- M'installer dans mon nouveau logement
- Me guider dans mes démarches administratives
- Prévoir mon budget
- Me conseiller sur le bon usage de mon logement
- Me fournir des conseils pratiques
- Établir le lien avec mon bailleur
- Me familiariser avec mon nouvel environnement

↳ **Durée : 3 mois**

→ Maintien dans un logement

Je suis locataire du parc privé ou public ou propriétaire

J'ai besoin d'aide pour :

- Éviter d'être expulsé de mon logement
- Faire face aux dépenses liées à mon logement
- Maintenir ou rétablir le lien avec mon bailleur
- Me guider dans mes démarches administratives
- Appliquer mes droits et devoirs de locataire

↳ **Durée : 6 à 12 mois renouvelable**

AVEC QUI ?

Un référent ASLL se met en lien avec moi et m'accompagne jusqu'à l'atteinte des objectifs fixés ensemble.

À QUELLE FRÉQUENCE ?

Une à deux rencontres par mois.

OÙ ?

Principalement à mon domicile, parfois dans un bureau du Conseil départemental.

JE M'ENGAGE À QUOI ?

- Recevoir le(la) référent(e) ASLL à mon domicile
- Être présent à tous les rendez-vous fixés

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Je me rapproche d'un travailleur social (MDS de secteur, CCAS, bailleur, etc) qui pourra adresser la demande à la commission du Fonds Solidarité Logement (FSL).



POUR TOUTE INFORMATION

Contactez :

→ la **Maison Départementale de Solidarité de votre secteur** :

<https://www.touraine.fr/mes-services-au-quotidien/enfance-famille/les-maisons-departementales-de-la-solidarite.html>

→ le **pôle Fonds de Solidarité Logement** du Conseil départemental (agissant également pour le compte de Tours Métropole Val de Loire) :

• par mail : FSL@departement-touraine.fr

• par téléphone : **02 47 31 49 38**

du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

